

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **15 FEV. 2019**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 5 février 2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-04

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

CONVENTION ENTRE LA
VILLE DE CALUIRE ET
CUIRE, L'U.S.E.P. CALUIRE
ET L'U.S.E.P. 69

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à Mme ROUCHON à partir du N° 2019-06), Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à M. TAKI à partir du N° 2019-11), Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. PETIT jusqu'à élection secrétaire de séance incluse), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme CRESPIY jusqu'au N° 2019-05 inclus), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. DIALLO), Mme NICAISE (par proc. à Mme WEBANCK jusqu'au N° 2019-05 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL jusqu'au N° 2019-07 inclus), M. CHAISNÉ (par proc. à Mme MAINAND), Mme ROQUES (par proc. à Mme CARRET), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : G. LACROIX

La Ville de Caluire et Cuire, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P.) de Caluire, l'U.S.E.P. 69, et l'Education Nationale collaborent depuis de nombreuses années afin de garantir aux enfants scolarisés à Caluire et Cuire un accès à des activités sportives variées et de qualité.

Cette collaboration fait l'objet de plusieurs conventions :

- une convention cadre relative à l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles de Caluire et Cuire conclue avec l'Education Nationale le 24 août 2016 et modifiée par avenant approuvé au Conseil Municipal du 11 décembre 2018,
- une convention relative à l'Attestation de Première Education à la Route (APER) dont le renouvellement est également soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil Municipal par rapport séparé,
- une convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipements et de personnels municipaux dans le cadre des activités de l'U.S.E.P.

Cette dernière convention, conclue le 15 septembre 2016, arrivant à échéance, il convient de la renouveler afin de poursuivre et consolider ce partenariat.

Pour rappel, l'U.S.E.P. est la principale fédération sportive scolaire de France. C'est un mouvement fondé sur les valeurs de la Ligue de l'Enseignement : la laïcité, la citoyenneté, la solidarité.

La Ville met à disposition de l'U.S.E.P. les équipements sportifs en fonction de leurs disponibilités. Les ETAPS municipaux participent à l'organisation de sorties et rencontres scolaires et de diverses activités sportives (sorties vélos, cross des écoles, etc.).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

les termes de la convention ci-annexée entre la Ville, l'U.S.E.P. Caluire et l'U.S.E.P. 69,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ladite convention.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

15 FEV. 2019

LE MAIRE

Philippe COCHET

